

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 04 JUIN 2015 à 20 h 30

L'an deux mil quinze, le quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villers Saint Frambourg légalement convoqué le jeudi 28 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent NOCTON, Maire.

Présents : Mme BALANDRA, MM. CLEREL, CRANE, LECLERE, en qualité de Maire Adjoint

Mmes DE LAPLAGNOLLE Laure, DE GREFF-UKISHIMA Malia, KIELIGER Nathalie, LEBORGNE Bernadette, MAGNIER Rachida

MM. DARRAS Émeric, MADELAINE Géraud, GENDROT Jean-Baptiste

Ont donné pouvoir : Mme PERON-LECLERCQ Catherine à Mr CRANE Emile – Mr DETIENNE Jean-Philippe à Mr MADELAINE Géraud.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Baptiste GENDROT



ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de séance.** :
Monsieur Jean Baptiste Gendrot est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil sur proposition de Monsieur le Maire
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 02 avril 2015.**
Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de séance.
3. **Indemnité représentative de logement des instituteurs – Exercice 2015.**
 - Le Conseil décide conformément à la lettre circulaire du Préfet de l'Oise en date du 12 mai 2015 de retenir le taux de 0,9% concernant le taux de revalorisation pour l'exercice 2015 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs dans le département de l'Oise
CF Délibération en annexe
4. **CCCSO Communauté de Communes Cœur Sud Oise** : Prise en charge du Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales (FPIC) – Exercice 2015.
 - Conformément à la délibération de la Communauté de Communes Cœur Sud Oise, en date du 07 avril 2015, décidant la prise en charge totale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au niveau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal, le Conseil décide d'approuver, pour l'exercice 2015, la prise en charge totale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par la Communauté de Communes Cœur Sud Oise.
 - CF Délibération en annexe
5. **Contrat Enfance Jeunesse** : CAF Caisse d'Allocations Familiales - renouvellement du contrat à compter de 01/2015 jusque 12/2018.
 - Le Conseil décide de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse proposé par la CAF et arrivé à échéance. Le nouveau contrat prend effet au 01/01/2015 et ce jusqu'au 31/12/2018. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat.
 - CF Délibération en annexe
6. **DDT Direction Départementale Territoires** : mise à disposition des services pour l'instruction demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune – signature d'une convention.

- Conformément au code de l'urbanisme, le Conseil décide de confier l'instruction des permis de construire, des permis de démolir, des permis d'aménager, des certificats d'urbanisme L410-1b et des déclarations préalables aux services de la direction Départementale des Territoires de l'Oise.
 - Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer les conventions de mise à disposition entre l'État et la Commune de Villers Saint Frambourg.
 - CF Délibération en annexe
7. **Centre de Gestion CDG60** : Agent chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) – convention de mise à disposition.
- Conformément à l'obligation de désigner un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) pour assurer la fonction d'inspection au sein de la collectivité, le Conseil décide d'autoriser Mr le Maire à signer avec le CDG60 une convention de mise à disposition d'un ACFI pour une période de 5 ans.
 - CF Délibération en annexe
8. **Questions diverses :**
- Site Internet de la commune : Discussions relatives au logo à retenir pour la page d'accueil, au terme desquelles, serait retenu un visuel de l'église.
 - Sur proposition de Monsieur le Maire, informations et échanges relatifs à la limitation de la délégation d'engagement de Monsieur le Maire, qui fera l'objet d'une prochaine délibération.
 - Mr G. Madelaine, a évoqué le fait que mécaniser le balayage par le biais d'un outil (envisagé sur le tracteur mis au budget) impliquait de s'exposer à des coûts importants, les déchets de balayage de voirie étant classés, avec des coûts de traitements correspondants. Un des éléments ayant motivé l'achat d'un tracteur multifonctions plutôt qu'une simple tondeuse auto portée étant l'outil de désherbage, l'investissement est donc revu. Le Conseil décide d'investir dans une tondeuse auto portée ; selon les besoins, il sera fait appel à une Sté de balayage qui interviendra à la demande.



Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 22 h 30

Le Maire
Laurent NOCTON

Le Secrétaire de Séance
Jean-Baptiste GENDROT